

Comité Profil des compétences

Fédération des milieux documentaires

Contexte du comité profil des compétences

Le comité Profil des compétences de la Fédération des milieux documentaires est établi sous l'autorité du Conseil d'administration. Il fonctionne comme stipulé dans le présent mandat.

Lors du CA-13 de la Fédération des milieux documentaires le 24 septembre 2021, les administrateur·trice·s décident de mettre fin officiellement au précédent comité de profil des compétences, car son mandat de création du profil a été rempli. Ils adoptent la résolution 13-3 : *il est proposé « de constituer un nouveau comité de profil des compétences et portail des institutions des milieux documentaires, afin de créer des outils qui facilitent la compréhension, l'utilisation du profil et d'en accroître sa diffusion. »*

1) Composition

Le Comité Profil des compétences sera composé de 7 à 10 membres recruté·e·s par la Directrice générale de la FMD. Les personnes doivent être membres institutionnel ou associatif de la FMD.

Le comité vise à avoir une composition diversifiée parmi ces milieux au Québec :

1. gestion documentaire et des archives
2. bibliothèques publiques et municipales
3. bibliothèques d'enseignement supérieur
4. documentaires spécialisés
5. bibliothèques scolaires
6. étudiant·e et enseignant·e d'un programme de formation en milieu documentaire (bibliothèque, archivistique, technique de la documentation, certificat, etc.)

Le comité vise également une composition de personnes issues des diversités culturelles et raciales, cognitives et physiques ainsi que de la diversité des âges, des sexualités, des sexes et des genres. Le comité recherche une diversité des professions.

Trois membres du Comité Profil des compétences seront élu·e·s par leurs collègues et dirigeront le comité. Les postes élus sont:

1. le·la président·e,
2. le·la vice-président·e,
3. le·la secrétaire (tour de rôle).

2) Mandat

Le Comité Profil des compétences crée des outils qui facilitent la compréhension et l'utilisation du profil afin d'en accroître sa diffusion.

Le Comité Profil des compétences œuvre pour faciliter l'utilisation du profil et sa mise en valeur par différents outils. Le comité est responsable de créer et mettre à jour les outils de diffusion, le profil des compétences lui-même et le portail des institutions des milieux documentaires lorsque nécessaire.

3) Dispositions générales

Fréquence des réunions

Le Comité Profil des compétences se réunira six fois par an (environ une fois tous les deux mois). Des réunions supplémentaires peuvent être organisées au besoin.

Responsabilités du comité

Le Comité Profil des compétences est tenu de :

1. faire rapport de son travail auprès du CA et de la Direction générale de la FMD pour chaque réunion du CA ;
2. revoir et réviser le mandat du comité une fois, au minimum, tous les trois ans et recommander des changements auprès du CA de la FMD ;
3. produire un rapport annuel des activités et travaux du comité et le soumettre au CA de la FMD au moment demandé par la Direction générale (habituellement en octobre de chaque année) ;
4. offrir des recommandations au CA et au Comité prise de position et lobbying de la FMD quant aux questions portant sur les compétences professionnelles ;
5. concevoir des outils pour l'appropriation du profil des compétences et du portail des institutions des milieux documentaires dans les milieux documentaires québécois ;
6. offrir, au besoin, un support aux personnes œuvrant dans les milieux documentaires leur permettant de faire part de leurs interrogations, de leurs expériences et de leurs recommandations quant aux compétences professionnelles ;
7. assurer la mise à jour du profil des compétences, du portail des institutions des milieux documentaires et des outils d'appropriation créés par le comité au besoin.

4) Mandat et responsabilités des membres

Responsabilités de la présidence, de la vice-présidence et du secrétariat

Le.la président.e est tenu.e de :

- organiser des réunions et établir les ordres du jour;
- veiller à ce que les diverses expériences et perspectives de l'ensemble des membres du comité soient traitées avec respect;
- être le lien de communication entre le comité et la Direction générale de la FMD;
- représenter le comité et faire rapport de ses activités.

Le.la vice-président.e est tenu.e d' :

- occuper le rôle de la présidence en cas de l'absence de ce dernier ou cette dernière.

Le.la secrétaire est tenu.e de :

- assurer la prise de notes pour les comptes rendus des réunions du comité;
- veiller sur la composition du comité et s'assurer que tout siège est occupé.

Rôle des membres du comité

Les membres doivent être en mesure de partager leur expertise et leur opinion aux activités prévues par le comité. Ils doivent pouvoir participer aux réunions et travaux du comité de façon régulière.

Il est attendu que les membres contribuent à :

- identifier les possibilités d'engagement à l'égard des questions des compétences professionnelles au sein de la FMD et dans les milieux documentaires ;
- formuler des recommandations sur l'orientation et les activités du comité ;
- partager les connaissances sur les activités et les questions relatives aux compétences professionnelles avec la FMD et la communauté élargie des milieux documentaires ;
- contribuer à la révision du profil des compétences, du portail des institutions documentaires et des outils et faire des recommandations ;
- participer à tout autre projet du Comité profil des compétences.

5) Bénéfices

Pour les membres du Comité Profil des compétences

Les membres bénéficieront de leur participation au comité en :

1. approfondissant leurs connaissances sur les compétences professionnelles dans le domaine des sciences de l'information;
2. contribuant à la conceptualisation et la mise en place de projets et d'outils qui rendront le profil des compétences visible, connu et facilement utilisable;
3. travaillant avec des collègues de divers milieux documentaires (réseautage);
4. développant une expérience de co-développement professionnel.

Pour les milieux documentaires en général (et les milieux recrutant des professionnel·le·s de l'information)

Les milieux documentaires bénéficient du travail du comité par :

1. l'accès à des outils documentaires éducatifs sur les compétences professionnelles dans les milieux documentaires;
2. l'accès à un profil des compétences complet et uniforme pour tous les professionnel·le·s de l'information dans les milieux documentaires;
3. l'existence d'un groupe de personnes expertes provenant de milieux diversifiés sur les questions de compétences des professionnel·le·s de l'information;
4. une visibilité accrue de l'expertise des professionnel·le·s en documentation et des milieux qui les emploient;
5. une contribution à un meilleur positionnement des professionnel·le·s de l'information dans leur milieu de travail;
6. l'aide au recrutement de futur·e·s professionnel·le·s de l'information dans les divers milieux, particulièrement dans les milieux moins connus;
7. un soutien au développement de l'offre de formations développées par les établissements d'enseignement et associations qui répondent mieux aux besoins professionnels;
8. l'existence d'un portrait actualisé et complet autant sur les professionnel·le·s que sur les institutions des milieux documentaires, ce qui met en valeur les contextes de pratiques des professions.

Pour les professionnel·le·s de l'information

Les professionnel·le·s de l'information bénéficient du travail du comité par :

1. une meilleure mise en valeur de leurs compétences;
2. une reconnaissance accrue de leur valeur ajoutée dans leur organisation;
3. un soutien dans leurs démarches de formation continue pour mieux cibler les compétences à développer;
4. l'aide à la recherche d'emploi pour les professionnel·le·s de l'information.

Pour la population en général

La population bénéficie du travail du comité par :

1. une meilleure compréhension de ce que font les professionnel·le·s de l'information et des compétences nécessaires à l'exercice des professions;

2. une meilleure compréhension de la diversité des institutions des milieux documentaires et des milieux qui emploient des professionnel·le·s de l'information ainsi que les services qu'elles offrent.

Pour les étudiant·e·s

Les étudiant·e·s bénéficient du travail du comité par :

1. une meilleure compréhension du paysage des professions de l'information afin de se construire un curriculum vitae et un portfolio de compétences en adéquation avec la diversité et les réalités des milieux;
2. la possibilité de se construire un cheminement d'études et d'emplois en adéquation avec leurs intérêts.